



DELIBERATION n°3

Conseil communautaire du 17 mai 2022

Date de convocation : 10/05/2022

Date d'affichage convocation : 10/05/2022

Thème : Redevance Assainissement coll
Rapporteur : David VAN DEN HENDE
Budget : Assainissement collectif

Objet : Modification tarifaire concernant les diagnostics immobiliers « Assainissement Collectif »

PRESENTS :

Délégués titulaires : DUFOURG Nicolas, PAGNON Jean-François, BIENFAIT Alexandre, NAVEAU Yannick, LUCE Fabrice, GARD Laurent, APPERT Martin, QUEILLE Gilles, WATTIER Gérard, BIENAIME Corinne, BART Nicole, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, HALLE Éric, POTARD Jean-Michel, HENNEQUIN Thomas, HEDIART Bernadette, TRIQUENEAUX José, DEBRUMETZ Pascale, FAYARD Joël, TELLIER Michel, TRAMUT Véronique, MONARQUE Thérèse, CHRETIEN Isabelle, LORLETTE Monique, COLOMBE Anne Sophie, FRICOTEAUX Nicolas (pouvoir de BOULANDE Xavier), LABROCHE Guy, VAN RYUMBECKE Edmond

Délégués en exercice : 44
Quorum : 15
Délégués présents : 31
Pouvoir : 1

Délégués suppléants : ELOIRE Sébastien, MARLOT Sylvie,

ABSENTS EXCUSÉS :

JACQUES Mickaël, BERNARD Valérie, GUILMART Faustin, DIDIER Pierre, LATOUR Alain, CARLIER Adeline, LECLERCQ Hervé, VAN COPPENOLLE Hervé, LEMAIRE Michel, BERTRAND Thérèse, FLUCHER José, FRERE Marie-Noëlle, BOULANDE Xavier (pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX), PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude,

Exposé des motifs :

Le service assainissement collectif est sollicité régulièrement par les notaires et certains propriétaires pour transmettre la situation vis-à-vis de l'assainissement des habitations en vente sur les zones en assainissement collectif. Il s'agit de la réalisation de diagnostics « à la vente », obligatoire lors de transactions immobilières et représentant environ 40 prestations par an pour la communauté de communes.

Les tarifs actuels des diagnostics immobiliers « Assainissement Collectif » sont établis sur des bases budgétaires antérieures à 2011 et sont fixés à 110 € par diagnostic depuis leur instauration (délibération en date du 22 juin 2011).

Ces diagnostics comprennent la réalisation d'un rendez-vous nécessitant de tester l'ensemble des réseaux d'évacuations ainsi que la détermination de leur exutoire, la réalisation des plans et d'un rapport de visite ainsi que sa transmission.

Suite à l'analyse des coûts réels de cette prestation (frais de personnel, de carburant, de logiciel métier et annexes (véhicule, matériels spécifiques, reprographies, etc.)), la commission Assainissement Collectif s'est prononcée favorablement lors de sa réunion du 12 mai dernier à une revalorisation tarifaire.

Aussi, il est proposé de fixer le tarif des diagnostics à la vente à 250 € par diagnostic à compter du 1^{er} juin 2022. Il est rappelé que ces diagnostics ne sont réalisés qu'à la demande expresse du notaire ou du vendeur/propriétaire de toute habitation ne disposant pas d'un procès-verbal de conformité de branchement de moins de 3 ans.

Délibération :

*Vu les statuts de la Communauté de communes,
Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006,
Vu le règlement du Service Public d'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes,
Vu la commission assainissement collectif réunie le 12 mai 2022,*

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

FIXER le montant de la redevance de Diagnostic Immobilier « Assainissement Collectif » à **250 € par diagnostic** réalisé, comprenant la prise de rendez-vous, le déplacement et la visite du technicien, la réalisation du rapport de visite et sa transmission au vendeur de l'immeuble ou au notaire mandaté pour la vente

PRECISER que les contrôles de branchement, réalisés à l'initiative de la communauté de communes pour les besoins d'études ou suite à des travaux de réseaux resteront gratuits pour les propriétaires et ne seront pas soumis à cette redevance

PRECISER que les recettes correspondantes seront inscrites au budget assainissement collectif 2022.

Résultat vote : **FAVORABLE**
Détail vote : **Pour : 32**
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président
Jean-François PAGONN



Procès verbal . Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

19 MAI 2022..... et publication le 19 MAI 2022

